

2018-1668
2018-06-05

PISCI ALG 40

ALGICIDE LIQUIDE

DÉTRUIT LES ALGUES dans l'eau des piscines

DOMESTIQUE

No D'HOM. 26954 L.P.A.

PRINCIPE ACTIF:

Chlorures de n-alkyl (40%C₁₂, 50%C₁₄, 10%C₁₆)
diméthyl benzyl ammonium.....40%

DANGER
POISON CORROSIF
CONTENU NET
{Format}

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Groupe d'achat M.P. Inc.
12775, rue Brault
Mirabel (Québec) J7J 0C4
1-866-470-7264

MODE D'EMPLOI

1. Pour les eaux qui ne renferment pas d'algues visibles, la dose initiale sera de 50 mL de Pisci Alg 40 par 10 000 L d'eau de piscine.
 2. La dose d'entretien hebdomadaire est de 25 mL de Pisci Alg 40 par 10 000 L d'eau de piscine.
 3. Dans les eaux qui renferment des algues visibles, surchlorer en suivant les instructions sur l'étiquette du produit de surchloration utilisé et attendre au moins 24 heures avant d'ajouter la dose d'entretien hebdomadaire.
 4. Dans les eaux renfermant des algues visibles, lorsque la surchloration n'est pas employée, ajouter 125 mL de Pisci Alg 40 par 10 000 L d'eau de piscine.
- NE PAS appliquer quand des nageurs se trouvent dans les environs immédiats (un délai de sécurité de 15 minutes est recommandé).

MISE EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Dangereux s'il est ingéré. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Corrosif pour les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes et des gants pendant la manipulation. Éviter la contamination de la nourriture. Porter des gants en caoutchouc lors de la manipulation de ce concentré.

ÉLIMINATION

Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas réutiliser le contenant vide. Recycler si possible ou éliminer conformément aux règlements locaux et provinciaux. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administer un traitement symptomatique.